

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 18 juin 2024,

Délibération enregistrée sous le numéro : **444/2024/FVE**
Conseil d'Administration du 12 juillet 2024

Sujet : Création d'une commission droits différenciés (voir documents en pièces jointes)

Le Pôle international souhaite créer une commission droits différenciés dont le rôle sera de :

- statuer sur les attribution de bourses aux étudiants extra-communautaires (notamment l'attribution des bourses d'excellence),
- acter des mesures en lien avec les droits différenciés,
- valider des outils de communication.

La composition de la commission est la suivante :

- Les doyens ou directeurs des composantes ou leurs représentants officiels chargés de la stratégie internationale : ENSIL-ENSCI, FDSE, FLSH, Facultés de Médecine et de Pharmacie, FST, IAE, IPAG, INSPE, IUT, ILFOMER.
- Les correspondants relations internationales en composantes ou les responsables des services de scolarités : ENSIL-ENSCI, FDSE, FLSH, Facultés de Médecine et de Pharmacie, FST, IAE, INSPE, IUT, ILFOMER.
- Le Vice-Président Etudiant
- Un élu du Conseil d'Administration
- Un élu de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
- Un élu de la Commission de la Recherche.
- Le Pôle international : le Vice-Président de la Stratégie Internationale, la Direction du Pôle International, le Bureau d'Accueil International.
- Un représentant du Pôle Vie Etudiante
- Un représentant du Pôle Formation
- Un membre du Service d'Aide au Pilotage
- Un membre de la Direction des Achats et des Finances
- Un membre de l'Agence Comptable

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Limoges, le 12 juillet 2024

La Présidente de l'Université



Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de juillet 2024.

Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 16 juillet 2024.


Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*



COMMISSION DROITS DIFFERENCIES

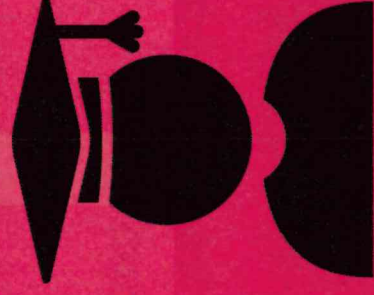
12/07/2024

Conseil d'Administration

- 
1. Contexte droits différenciés + rappel logigramme
 2. Principes d'attribution + enveloppe 2023/2024
 3. Constitution d'une commission ad hoc pour 2024/2025
 4. Bilan 2023/2024



Contexte droits différenciés



Contexte droits différenciés

- **Novembre 2018**, le gouvernement français votait la mise en place de droits d'inscription différenciés pour les étudiants internationaux.
- **2022/2023** : Entrée en vigueur à UNILIM du paiement des droits d'inscription différenciés par les étudiants extracommunautaires (2770€ en L et 3770€ en M)
=> *Mise en place d'un dispositif de bourses au mérite.*
Les étudiants sont proposés par les composantes + enveloppes attribuées aux composantes afin d'améliorer l'accueil des internationaux.
=> *Pilotage par le Pôle international et rencontre de commissions plusieurs fois par ans pour statuer sur les dossiers des étudiants et les questions afférentes au sujet des droits différenciés.*
- **2024/2025** : Hausse des montants des droits différenciés :
 - 2850€ pour le niveau L
 - 3879€ pour le niveau M+ Proposition de mise en place d'une commission ad hoc officielle, avec vote en CFVU +CA



- Nationalité d'un état :**
- Membre de l'UE
 - Membre de l'Espace Économique Européen
 - Confédération Suisse, Monaco et Andorre

Droits différenciés Année universitaire 2024-2025

Je suis un étudiant international...

EXTRA-COMMUNAUTAIRE ETUDIANT EN FRANCE OU NEO-ENTRANT

Je suis dans l'une des situations suivantes

Je suis inscrit dans une université française **sans discontinuité** depuis l'année universitaire 2018-2019

Ou
Je suis inscrit à l'Université de Limoges depuis 2021-2022 **sans discontinuité**

- Mon université d'origine a signé un accord de partenariat avec l'Université de Limoges
- Je suis étudiant inscrit en Master de l'EUR TACTIC
- Je suis inscrit en DU (Diplôme Universitaire)
- Je suis inscrit en doctorat à l'Université de Limoges
- Je prépare une HDR (habilitation à diriger des recherches)
- Je suis étudiant québécois
- Je suis membre de la famille d'un citoyen de l'Union Européenne/EEE/Suisse (Je suis titulaire d'un Titre de séjour portant la mention : « Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union / EEE /Suisse » ou « Carte de séjour - directive 2004/38/CE)
- Je suis réfugié/bénéficiaire d'une protection subsidiaire ou enfant du réfugié/bénéficiaire
- Je suis résident de longue durée ou enfant de résident. Je suis titulaire d'une carte de résident (titre de séjour portant la mention « Carte de résident de longue durée - UE » ou « Certificat de résidence algérien » délivrée par les autorités françaises sans la mention « étudiant »)
- Je suis domicilié fiscal en France ou rattaché depuis plus de 2 ans (Je dois fournir les copies des relevés fiscaux des 3 années antérieures à l'année d'inscription à l'Université et preuve de rattachement à ce foyer)
- Je suis étudiant inscrit dans une Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles d'un lycée public français
- Je suis boursier du gouvernement français
- Je suis étudiant en enseignement à distance conformément à la maquette des enseignements

Je m'inscris à l'Université de Limoges en 2024-2025 pour la 1^{ère} fois

Ou

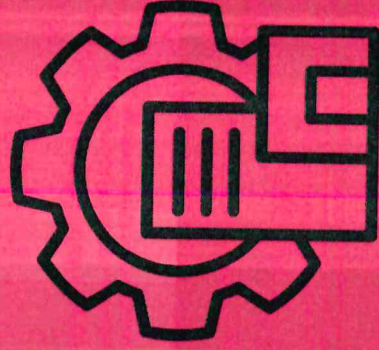
Je me réinscris à l'Université de Limoges en 2024-2025 après une interruption


JE NE PAIE PAS DE FRAIS DIFFERENCIÉS

JE DOIS PAYER LES FRAIS DIFFERENCIÉS ANNUELLEMENT POUR CHAQUE ANNEE DE FORMATION



Commission droits différenciés

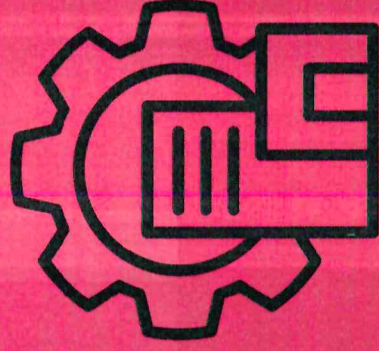


- 
- **Rôle commission :**
 - Statuer sur les dossiers des étudiants
 - Acter des mesures en lien avec les droits différenciés
 - Valider des outils de communication
 - **Composition** - cf tableau :

L'idée est d'avoir des représentants de chaque composante et des services concernés : DAF, vie étudiante, pôle Formation, agence comptable, pôle International, SAP, VPE, pour pouvoir statuer en toute légitimité et tout au long de l'année sur la question des droits différenciés



Bilan 2023/2024



□ **Reconduction bourses 2022/2023**

13 étudiants (3 FDSE / 4 FST / 1 ENSIL-ENSCI / 3 FLSH / 2 IUT)

□ **Excellents résultats 2022/2023**

43 étudiants (7 FDSE / 19 FST / 4 ENSIL-ENSCI / 3 FLSH / 10 FMP)

□ **Primo-entrants 2023/2024**

49 étudiants (14 FDSE / 11 FST / 8 ENSIL-ENSCI / 9 FLSH / 6 IUT / 1 FMP)

soit un total de **105** étudiants bénéficiaires pour un montant de **345 080,00€**.



Tableau comparatif / composante

Année universitaire 2023/2024

COMPOSANTE	TOTAL ETUDIANTS	ETUDIANTS EXTRA COMMUNAUTAIRES	% extra-com/total	ETUDIANTS SOUMIS DD	% extra-com DD	BOURSIERS UL	% boursiers
ENSIL-ENSCI	749	86	11,48	20	23,26	13	65,00%
FDSE	2606	479	18,38	157	32,78	24	15,29%
FLSH	2502	171	6,83	44	25,73	15	34,09%
FST	3382	545	16,11	77	14,13	34	44,16%
IAE	349	44	12,61	9	20,45	0	0,00%
ILFOMER	343	7	2,04	1	14,29	0	0,00%
INSPE	490	21	4,29	1	4,76	0	0,00%
IPAG	48	4	8,33	1	25,00	0	0,00%
IUT	2347	81	3,45	17	20,99	8	47,06%
MEDECINE	2158	210	9,73	26	12,38	5	19,23%
PHARMACIE	781	58	7,43	9	15,52	1	11,11%
SANTE	720	55	7,64	21	38,18	5	23,81%
Année 2022/2023	16475	1761	10,69%	383	21,75%	105	27,42%
Année 2022/2023	16952	2042	12,05%	374	18,32%	50	13,37%

Pour information: Etudiants internationaux
non extra-communautaires
460

Total internationaux (23/24) **2221** **13,48%**



Composition de la commission droits différenciés

Les doyens ou directeurs des composantes ou leurs représentants officiels chargés de la stratégie internationale
ENSIL-ENSCI
FDSE
FLSH
FACULTE DE PHARMACIE
FACULTE DE MEDECINE
FST
IAE
IPAG
INSPE
IUT
ILFOMER
Les correspondants relations internationales en composantes ou les responsables des services de scolarités
ENSIL-ENSCI
FDSE
FLSH
FACULTE DE PHARMACIE
FACULTE DE MEDECINE
FST
IAE
INSPE
IUT
ILFOMER
Pôle international
Le Vice-Président de la Stratégie Internationale
La Direction du Pôle International
Un membre du Bureau d'Accueil International

Autres membres
Le Vice-Président Etudiant
Un élu du Conseil d'Administration
Un élu de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
Un élu de la Commission de la Recherche
Un représentant du Pôle Vie Etudiante
Un représentant du Pôle Formation
Un membre du Service d'Aide au Pilotage
Un membre de la direction des Achats et des Finances
Un membre de l'agence comptable

